

## SEMAINE DU DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE

### Cours n° 6 : La procédure législative et le cycle de vie des lois et instruments juridiques (Maryse Forget)



Maryse Forget, LL.B., M.A., C. Trad. Après des études en droit à l'Université de Montréal et un bref passage en pratique privée où elle exerce dans le domaine du droit du travail, Maryse Forget quitte le droit actif pour se consacrer à sa grande passion : la langue française. Elle obtient une maîtrise en Études françaises à l'Université de Montréal grâce à l'analyse juridique d'un texte de littérature médiévale, puis un certificat en traduction à l'Université McGill, avant de terminer sa scolarité de doctorat en Littérature française à l'Université d'Ottawa.

Son intérêt pour la jurilinguistique dans la société bilingue et bijuridique du Canada l'amène alors à dédier sa carrière à la rédaction et à la traduction juridiques, domaines où l'exactitude et le mot juste sont rois.

Le Parlement est un corps représentatif, délibératif et législatif. Afin de bien comprendre ceci, une question se pose : « À quel point le concept de *processus législatif* est-il vaste? » Dans l'ensemble du processus législatif, quelles tâches relèvent du parlementaire à titre de législateur? Comment créent-ils les lois du pays et comment font-ils pour couvrir les autres aspects du mandat selon lequel ils ont été élus? La phase parlementaire du processus législatif général dans un contexte de création globale de la primauté du droit sera abordée dans ce cours. Il y aura également une discussion sur le travail des autres parlementaires. Ce cours soulèvera aussi la question de la relation entre la politique et la législation, un des problèmes fondamentaux en droit politique. Les lois sont-elles créées dans le but de développer et d'améliorer le pays grâce à de meilleures règles contraignantes, représentent-elles l'expression de la perspective politique ou partisane cherchant pouvoir et statut ou est-ce en réalité une combinaison inséparable, voire indéfinissable, des deux?